

# TENTATIVE D'INTERDICTION D'ACTIVITÉS POLITIQUES — SOUTIEN À GREENPEACE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 12 JUILLET 2019

Le groupe Orano, contrôlé par l'Etat, actif notamment dans le traitement de déchets nucléaires, assigne en référé l'association Greenpeace France, demandant au tribunal de grande instance de Paris de prononcer une interdiction générale d'approcher à moins de 100 mètres des convois de transport des déchets nucléaires, en lien avec une astreinte de 75 000 euros par infraction et par personne liée à l'association ou s'en réclamant, sans limite de temps.

Ces exigences apparaissent pour le moins disproportionnées, créant si elles sont suivies une interdiction générale dans le temps, dans un espace trop large et faisant peser sur Greenpeace une responsabilité du fait d'autrui inacceptable. Sans en approuver le principe même, de telles mesures pourraient priver l'association des moyens de mener son travail d'information sur des activités au demeurant opaques et dangereuses, en l'exposant à une pression financière exorbitante et à la paralysie.

Cette tentative d'interdire par un mécanisme juridique des activités politiques est une atteinte à la liberté d'expression ainsi qu'à la liberté d'informer et doit être condamnée avec force. La Ligue des droits de l'Homme (LDH) apporte son soutien à Greenpeace France en vue de l'audience du 15 juillet prochain.

Ligue  
des droits de  
l'Homme

FONDÉE EN 1898

